BULLETIN DE LA COMMISSION AGIR POUR LES PERSONNES

OCTOBRE 2026
N° 20

BONNES NOUVELLES : DEUX LIBÉRATIONS CET ÉTÉ

- LE 26 JUIN 2026, DANG DINH BÁCH EST LIBÉRÉ ET IL RETROUVE SA FAMILLE

L'avocat vietnamien spécialisé dans la défense de l'environnement Dang Dình Bách a été libéré après avoir passé 5 ans en prison et entamé 3 grèves de la faim. Il n'aurait jamais dû être incarcéré à cause de son engagement pacifique en faveur de l'environnement. Amnesty International lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, un avenir plein de force et de paix. Nous continuerons à le soutenir et à lui témoigner notre solidarité.

Bach a adressé un long message de remerciement aux sympathisants qui ont œuvré à sa libération (extraits) :

« Chers amis,
Je suis enfin de retour dans mon petit foyer après un long et pénible parcours marqué par l'emprisonnement.
En plongeant mon regard dans celui de ma femme et en serrant notre jeune enfant innocent dans mes bras, je n'ai plus pu retenir mes larmes…Une vérité m'est apparue avec une clarté indéniable : au cours de ces cinq dernières années, je n'étais pas le seul à avoir été emprisonné. Toute ma petite famille, avec toutes les promesses de son jeune bonheur, a aussi, été enfermée dans cette épreuve douloureuse.
Aujourd'hui, en écoutant ces témoignages et en repassant attentivement en revue chaque action menée en ma faveur - les articles, les reportages, les photographies et les innombrables messages empreints de votre dévouement, de votre sagesse, de votre compassion et de votre amour - je réalise que votre soutien indéfectible a été le refuge qui nous a permis de tenir bon. Il nous a donné la foi et la force de préserver l'espoir et de nourrir la vie en nous, même au cœur des tempêtes les plus violentes ».

- LE 16 JUILLET 2026, LUIS MANUEL OTÉRO ALCANTARA EST LIBÉRÉ

Quelques jours avant qu'il n'ait fini de purger sa peine de prison de cinq ans, Luis Manuel Otero Alcántara est retiré de sa cellule par des agents de l'État cubain. Depuis le 7 juillet 2026, sa famille et ses amis n'étaient plus informés sur son emplacement, son état ou sa sécurité. C'est une disparition forcée et une violation de la loi internationale sur les droits de l'homme. En urgence, les militants se mobilisent alors pour réclamer des informations au gouvernement cubain.
Le 18 juillet à 22h45, Amnesty América publie sur sa page Facebook : « *Luis Manuel Otero Alcántara est enfin sorti de prison et s'apprête à s'exiler aux États-Unis d'Amérique.* »
Le 23 juillet, suivra un communiqué officiel d'AI : « ***Luis Manuel est sorti de prison et se trouve aux États-Unis ».***

Arrivée de Luis Manuel aux USA

C'est une nouvelle extrêmement réjouissante, même si sa libération s'accompagne d'un exil imposé par les autorités cubaines, plutôt que de la véritable liberté dont il aurait dû pouvoir jouir dans son propre pays. « *Luis Manuel n'aurait jamais dû passer un seul jour en prison. Ce qu'il a enduré restera un symbole de la manière dont le gouvernement cubain a utilisé le système judiciaire pénal pour punir l'art, la dissidence et la liberté d'expression* », a déclaré Ana Piquer, directrice des Amériques d'Amnesty International.

Ce moment nous rappelle également pourquoi notre action collective est importante. Ce résultat est le fruit du travail de toutes les personnes qui ont écrit des lettres, organisé des actions, mobilisé leurs communautés, interpellé les décideurs sur ce cas et refusé de laisser les autorités cubaines réduire au silence celles et ceux qui ont été emprisonnés pour avoir exercé leurs droits.
Nous remercions tous les militants qui se sont mobilisés pendant 4 ans.

1 DES NOUVELLES DES ACTIONS SUIVIES EN COURS

/ CHAIMA ISSA INCARCÉRÉE EN TUNISIE ET CONDAMNÉE À UNE PEINE DE 18 ANS DE PRISON

Le 2 septembre Amnesty lance une 7ème action urgente car, le 3 septembre 2026, la Cour de cassation doit examiner les condamnations dans l'«*affaire du complot*». Il s'agit de la dernière voie de recours des 34 accusé·e·s, puisque soit la cour confirme le verdict, soit elle ordonne la tenue d'un nouveau procès devant la cour d'appel.
Le 4 septembre, les condamnations sont confirmées...
Yasmine Ahmed, directrice de l'impact régional en matière de droits humains à Amnesty International déclare : *« La décision de la Cour de cassation de Tunis porte un coup dur à la justice et illustre de manière consternante l'état du système judiciaire tunisien. En validant ces peines sévères, les autorités durcissent encore leur campagne acharnée visant à éliminer la dissidence politique et à faire taire les voix indépendantes».*

/ NARGES MOHAMMADI EN IRAN EST EN TRÈS MAUVAISE SANTÉ

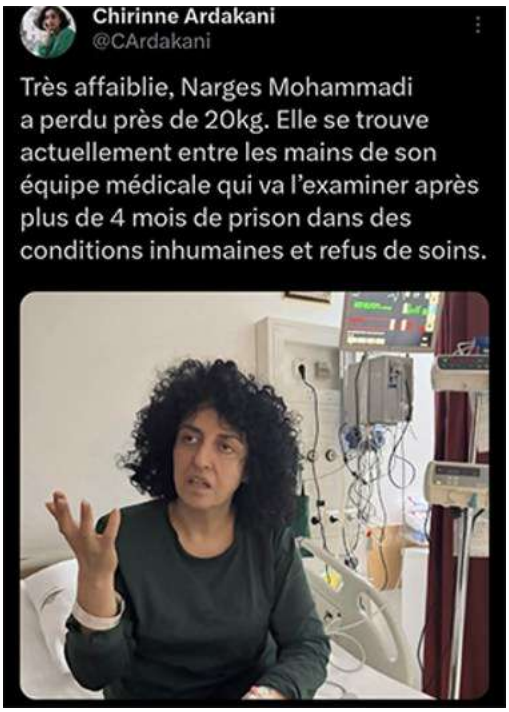

Publication sur X de son avocate

Le 18 mai, suite aux soins reçus, Narges regagne son domicile mais elle reste sous la menace d'une nouvelle incarcération.
Toujours sous surveillance médicale, son état de santé ne lui permet pas de retourner en prison.
Le 21 mai, le vote à l'unanimité des groupes du Conseil de Paris décerne la Citoyenneté d'Honneur à Narges Mohammadi. Elle est toujours interdite de quitter le territoire iranien aussi cette distinction a été accordée en présence de deux membres de sa famille à Paris; sa fille Kiana Rahmani, son époux, Taghi Rahmani ainsi que son avocate française, Me Chirinne Ardakani.

Narges a rédigé son autobiographie alors qu'elle était encore en prison. Le texte, qu'elle a fait parvenir à sa famille au péril de sa vie, est paru le 24 septembre sous le titre «*Une femme ne renonce jamais*».

Au Moyen Orient, c'est toujours le silence pour Zeynab Jalalian, Vahid Afkari et Ahmed Mansoor qui en plus d'être emprisonnés sont maintenant indirectement victimes du conflit actuel.

/ OQBA HASHAD EN DÉTENTION EN EGYPTE DEPUIS 7 ANS

Depuis le début des actions en faveur d'Oqba, son frère Amr réfugié en Europe reçoit les messages de soutien destinés à Oqba et à sa famille. *«Ces derniers temps, je reçois du courrier du monde entier à mon adresse. Mais ces deux derniers mois, j'ai surtout reçu un très grand nombre de lettres de France. Je suis en train de rassembler toutes les lettres afin de les envoyer ensemble en Égypte. Merci infiniment de remercier tous ceux qui ont écrit. Et merci également pour votre soutien et votre gentillesse, je les apprécie vraiment».*

Les nouvelles venues d'Egypte ne sont pas bonnes : le procès d'Oqba qui devait se dérouler le 15 septembre est reporté au 15 novembre. Sa santé mentale est très fragile.

Un autre de ses frères, qui commençait à recevoir des menaces, a pu se réfugier auprès d'Amr en Europe. Amr demande de continuer les actions pour son frère.

/ MANAHEL AL-OTAIBI EMPRISONNÉE EN ARABIE SAOUDITE

Manahel purge toujours une peine de cinq ans qui devrait arriver à son terme vers la fin de l'année 2027, compte tenu du temps déjà passé en détention.

Sa famille estime que les médicaments administrés en prison pour traiter sa sclérose en plaques altèrent sa lucidité, un état qui a suscité l'inquiétude de ses proches lors de leurs conversations téléphoniques. Ils demandent si Amnesty peut solliciter des diplomates afin qu'ils lui rendent visite en prison et s'assurent de son état de santé et de son bien-être.

Manahel est toujours dans l'attente d'un procès devant la Cour suprême ; toutefois, nous ne disposons d'aucune information sur la date de cette audience.

/ IDRIS KHATTAK EMPRISONNÉ AU PAKISTAN

Le sénateur Pascal Allizard a alerté à nouveau le ministre Jean-Noël Barrot sur la situation d'Idris. Dans sa réponse, le ministre reconnait la situation préoccupante d'Idris, détaille les actions de la France dans la lutte contre les disparitions forcées mais n'évoque pas une quelconque démarche en faveur d'Idris auprès des autorités pakistanaises.

Les groupes ont également contacté les parlementaires européens entrainant des échanges entre Madame Leila Chaibi, députée, Monsieur Rudi Kennes, député, et Madame Kaja Kallas, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le 20 août Madame Chaibi écrivait : *«Nous avons reçu la réponse de la Haute Représentante Kaja Kallas à notre courrier concernant la situation d'Idris Khattak. La réponse est encourageante sur un point important : Mme Kallas indique avoir elle-même soulevé le cas d'Idris Khattak lors du 8e dialogue stratégique UE-Pakistan, qu'elle a coprésidé avec le ministre pakistanais des Affaires étrangères Ishaq Dar le 1er juin dernier. Elle confirme également que la Délégation de l'Union européenne au Pakistan continuera à suivre le dossier, en coopération avec ses partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne le bien-être d'Idris Khattak et ses conditions de détention. Enfin, elle indique que l'Union européenne continuera à aborder avec les autorités pakistanaises les questions relatives à la protection des défenseurs des droits humains, aux disparitions forcées, au droit à un procès équitable et au respect de l'État de droit».*

©amnesty.ch

En août, sa fille Talia Khattak a donné de ses nouvelles : « *Merci beaucoup d'avoir partagé tout ce que vous faites pour papa. J'ai donné toutes les lettres que vous avez écrites à ma sœur qui les amènera à Papo lors de sa visite le mois prochain. Il sera vraiment très heureux. Il n'est pas en mesure de répondre à des lettres (même à nous), mais il dit toujours que chaque fois qu'il reçoit des lettres, il les apprécie vraiment car c'est son seul contact avec le monde extérieur et cela ne le fait pas se sentir seul. J'espère que nous aurons bientôt de bonnes nouvelles et que tout notre travail le rendra libre - ainsi que d'autres prisonniers des droits de l'homme.* »

/ CHIOU HO-SHUN CONDAMNÉ À MORT À TAÏWAN

Les démarches auprès des sénateurs et députés n'ont pas été suivies d'effet, seul le sénateur Bernard Jomier de Paris a interpelé le ministre Jean-Noël Barrot.

Nous avons reçu un message de la responsable de campagne d'Amnesty Taïwan, détaillant les actions menées en faveur de Chiou Ho-shun. « *Nous poursuivons actuellement plusieurs actions de soutien : la campagne de pétition pour demander la grâce, ainsi que des visites régulières en détention et la participation aux réunions de l'équipe d'avocats et des groupes de soutien.*

Le mois dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la condamnation à mort définitive de Chiou Ho-shun, nous avons publié un post sur Instagram, dont le contenu principal était constitué de notes de visite en prison.

Il y a quelques jours, nous avons également réalisé une séance photo devant le Palais présidentiel. Les images seront utilisées pour des publications sur les réseaux sociaux.

Enfin, autour de la Journée internationale des droits humains, une marche est prévue pour soutenir la demande de grâce, reliant Zhunan (comté de Miaoli) au Palais présidentiel à Taipei».

Les membres d'AI Taïwan devant le palais présidentiel.

/ CHOW HANG-TUNG EMPRISONNÉE À HONG KONG

Le procès de Chow Hang-tung et Lee Cheuk-yan, son collègue de l'association Hong Kong Alliance, a repris le 18 mai 2026. Les deux accusés encourent jusqu'à 10 ans de prison s'ils sont reconnus coupables d'avoir mené des actions par des moyens illégaux en vue de renverser le pouvoir de l'Etat. L'accusation et la défense y ont présenté leurs plaidoiries finales. Le dossier de l'accusation s'appuie sur des définitions vagues, générales et arbitraires de la subversion.

Tout au long de ces procédures judiciaires, Hang-tung et Cheuk-yan ont fait preuve d'un courage et d'une dignité remarquables. Ils n'ont fait qu'exercer légitimement leurs droits humains. Commémorer les victimes de violations des droits humains est un acte de « compassion », non un crime.

Amnesty a lancé une campagne de soutien aux deux accusés qui a recueilli 52 741 signatures pour demander leur libération et le 4 juin, jour de commémoration de Tienanmen, Amnesty a diffusé un communiqué.

Le 21 aout, la condamnation est confirmée par les juges. Les gouvernements français, allemand et l'UE dénoncent alors cette condamnation.

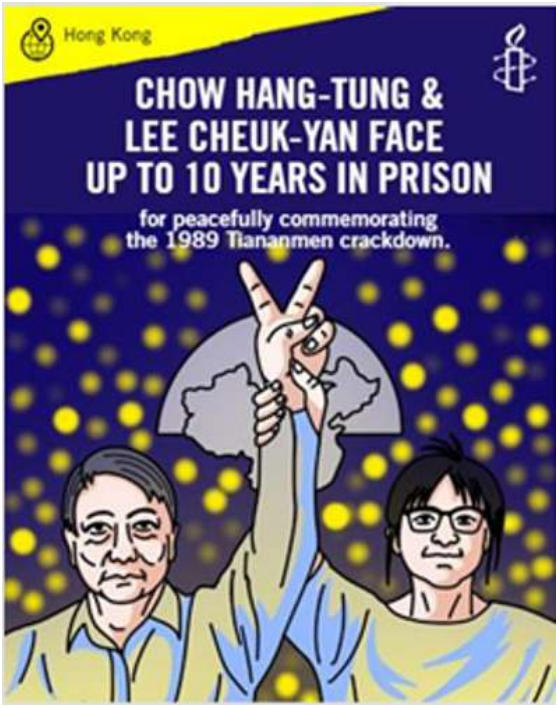

(…/…)

Le 11 septembre, la sentence tombe : *« M. Lee et Mme Chow qui avaient plaidé non coupable ont été condamnés respectivement à sept ans et sept ans et trois mois de prison »* rapportent des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) lors de l'audience.

« Ces condamnations constituent une triple tragédie : pour les militant·e·s injustement sanctionnés, pour les survivants et les victimes de la répression de Tiananmen, et pour les générations de Hongkongais·e·s privés de tout espace pour discuter de l'un des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine de la Chine» commente Amnesty International.

/ ZANG ZHAN EMPRISONNÉE EN CHINE

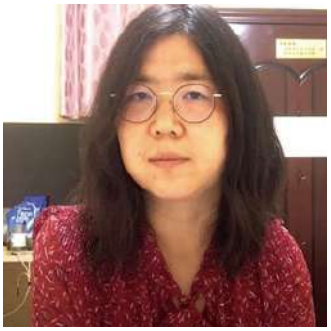

Avant l'été, les nouvelles concernant l'état de santé de Zhang Zhan n'étaient pas bonnes à cause de la reprise de sa grève de la faim.

Amnesty a lancé une nouvelle action urgente le 15 mai pour demander sa libération et qu'elle puisse accéder à des professionnels de santé qualifiés.

/ ILHAM TOHTI PRISONNIER OUÏGHOUR EN CHINE

Suite à la question posée par le député Olivier Faure au ministère des Affaires étrangères, la réponse est parvenue le 2 juin dernier : *« Nous sommes mobilisés de manière constante sur son cas, qui est évoqué à l'occasion des entretiens bilatéraux de haut niveau avec les autorités chinoises…. Son cas est régulièrement soulevé par l'ambassade de France à Pékin dans le cadre d'entretiens avec les autorités chinoises…»*

Plusieurs interventions sont ainsi listées entre 2024 et 2025 mais nous constatons qu'elles sont restées infructueuses jusqu'à présent.

Août 2026 était le Mois de solidarité ouïghour

/ SAI ZAW THAIKE, PHOTOJOURNALISTE EMPRISONNÉ AU MYANMAR

RSF a remis à Sai Zaw Thaike un Prix de la liberté de la presse 2026, dans la catégorie « Courage ». Chaque année, le prix RSF pour la liberté de la presse distingue le travail de journalistes et de médias ayant contribué de manière notable à la défense et à la promotion de la liberté de la presse dans le monde.

Prévenu, Sai Zaw a adressé un message depuis sa prison : « *Je suis heureux et reconnaissant de recevoir ce prix au nom du peuple de Birmanie, qui ne bénéficie pas de la liberté d'expression. J'aimerais également demander à chacun de ne pas oublier les habitants de Birmanie qui sont encore privés du droit de s'exprimer librement, et de continuer à faire entendre leur voix.* »

/ ARTIOM KAMARDINE ET YEGOR CHTOVBA, POÈTES EMPRISONNÉS EN RUSSIE

Artiom et Yegor ont été autorisés à rencontrer leurs proches à la prison à la fin du mois d'août. Yegor et sa mère n'ont bénéficié que d'une visite de courte durée alors que la mère et l'épouse d'Artiom, Alexandra Popova ont pu rencontrer Artiom plus longuement. A la demande de son époux Alexandra lui avait apporté des fruits et légumes frais dont il était privé depuis deux mois.

Nous avons appris une nouvelle inquiétante concernant Artiom. Depuis la mi-septembre, il a été affecté dans la colonie au démontage de vieux masques à gaz soviétiques. Les détenus chargés de cette tâche ne disposent ni de respirateurs ni de combinaisons de protection. Ce travail a entraîné une dégradation de l'état de santé d'Artiom. Il aurait développé des problèmes respiratoires liés à l'exposition à la poussière de charbon en suspension dans l'air.

Pour la première fois, le bureau du procureur général a répondu à la lettre envoyée par un membre du groupe de Crest. Même si cette réponse porte uniquement sur les possibilités de recours dont disposent les personnes condamnées et n'évoque pas notre demande de libération des deux poètes, elle prouve néanmoins que l'envoi régulier de ces courriers par les groupes commencent à interpeller les autorités qui les reçoivent.

/ MARK KISLITSYN EMPRISONNÉ EN RUSSIE

Un comité de soutien suit la situation de Mark et permet d'avoir quelques nouvelles.

Au 6 avril, le groupe comptabilisait que Mark avait passé 149 jours au SCHIZO (cellule disciplinaire d'isolement) au cours de ses 1 000 premiers jours de détention.

Mark a ensuite été de nouveau placé au SCHIZO à partir du 30 avril, en est sorti le 22 mai, puis y a été envoyé de nouveau du 11 au 15 juin.

Son groupe de soutien relie ces placements à des périodes de renforcement du régime carcéral autour des fêtes nationales russes. Dans le dernier message du groupe publié en août, ses proches indiquaient qu'il arrivait à tenir le coup, travaillait au sein de la colonie, lisait beaucoup et jouait aux échecs. Ils signalaient surtout des difficultés concernant sa correspondance, certaines lettres semblant ne pas lui être remises ou ne pas quitter la colonie.

/ RASOUL KUDAEV EMPRISONNÉ À PERPÉTUITÉ EN RUSSIE

Il est difficile d'avoir des retours directs concernant les courriers envoyés à Rasoul. Certains d'entre nous ont des échanges avec une amie, universitaire russe, de Rasoul. Elle est une intermédiaire pour faire parvenir des nouvelles de Rasoul et sa famille. D'après ce qu'elle écrit, il se porte bien et continue à dessiner.

/ YAHAYA SHARIF AMINU EMPRISONNÉ AU NIGERIA

Le 29 mai, l'Hebdo d'AIF proposait de signer la pétition en faveur de Yahaya . Depuis 5 ans, Yahaya Sharif-Aminu attend dans les couloirs de la mort au Nigéria. Son crime ? Avoir composé une chanson jugée «*blasphématoire*». Personne ne devrait subir un tel sort pour avoir exprimé ses opinions et il doit être libéré immédiatement et sans condition.

Yahaya et son avocat (2022)

Retour sur le Congrès pour l'Abolition la peine de mort (Paris 30 juin - 2 juillet)

« Cette semaine, Paris a accueilli le Congrès mondial contre la peine de mort - un combat historique de notre Mouvement. Ce 9eme Congrès a réuni, pendant plusieurs jours, des abolitionnistes du monde entier - militant·es, avocat·es, parlementaires et ancien·nes condamné·es - pour avancer, ensemble, vers l'abolition universelle. 8 militant·es y ont tenu un stand Amnesty, pendant 2 jours, afin d'échanger avec les participant·es sur nos positionnements, mettre en avant notre rapport annuel *Condamnations à mort et exécutions 2025* et faire signer la pétition pour libérer le chanteur nigérian Yahaya Sharif-Aminu, condamné à mort pour une chanson. Le Congrès s'est achevé par une marche de l'Assemblée nationale à la Concorde. Bravo et merci à nos militant·es pour leur engagement ! »

Mon Actu engagée juillet-Aout 2026

/ NONHLE MBUTHUMA EN AFRIQUE DU SUD

Porte-parole du comité Amadiba, Nonhle est en première ligne des combats menés par ces habitants pour protéger leurs terres et leur vie dans la Province du Cap Oriental. Elle est encore soumise à des menaces fluctuantes, mais nous savons qu'elle bénéficie désormais d'une solide protection.

La décision de la Cour Constitutionnelle concernant l'appel de la compagnie pétrolière Shell est arrivée le 14 août : c'est une victoire pour les populations de la côte sauvage. *« Cela fait 5 ans que la société civile s'oppose aux explorations sismiques prévues par le géant britannique. Après plusieurs recours, la Cour constitutionnelle a finalement tranché : les populations n'ont pas été correctement consultées et le juge Jody Kollapen a donc confirmé à Shell le retrait de son autorisation : « La consultation est une procédure censée permettre de respecter la dignité humaine, en faisant une place à la table des décisions à ceux dont la vie et les moyens de subsistance pourraient être affectés".»* RFI 10/09/2026

La section Afrique du sud d'Amnesty ne fait plus de plaidoyer pour Nonhle comme cas individuel mais opte désormais pour une stratégie plus globale visant tous les défenseurs des droits humains sud-africains :

https://amnesty.org.za/protect-human-rights-defenders-page/ et propose de s'associer pour le dépôt d'une loi protégeant tous les défenseurs.

Considérant que les avancées favorables aux droits humains répondent globalement aux objectifs que nous nous étions fixés, nous avons décidé de clore l'Action Suivie en faveur de Nonhle. Un grand merci à tous les militant.e.s qui ont œuvré pendant 7 ans au soutien de Nonhle et de sa communauté.

/ LAS GUERRERAS POR LA AMAZONIA EN EQUATEUR

Au printemps 2026, les Guerreras por la Amazonía ont de nouveau porté au niveau national la lutte des communautés équatoriennes touchées par le torchage de gaz lié à l'exploitation pétrolière. Au total, 492.200 personnes se sont mobilisées dans le monde entier en signant la pétition appelant l'État équatorien à se conformer à la décision de justice rendue en 2021. Ces signatures ont été remises au ministère équatorien de l'Environnement et de l'Énergie.

Le 7 mai 2026, une rencontre a réuni le ministère, Amnesty International, l'UDAPT (Organisation formée directement par les populations concernées qui luttent pour la restauration de la zone contaminée) et les Guerreras por la Amazonía. À cette occasion, le ministère a annoncé la création de « groupes de travail interinstitutionnels », chargés d'avancer sur l'application de la décision de justice, notamment le retrait des torchères de gaz et le versement de réparations aux communautés touchées.

Cette annonce constitue une ouverture politique importante : les jeunes militantes et leurs soutiens ont obtenu que leurs revendications soient discutées officiellement par les administrations concernées. Elle ne représente cependant ni une nouvelle loi, ni une décision parlementaire, ni un calendrier public contraignant. La question centrale reste donc celle de l'exécution réelle, sur le terrain, des obligations déjà imposées par la justice. Elle représente plutôt une étape de pression politique, les Guerreras ont obtenu que leur combat reste visible et discuté.

Nous avons également remis aux Guerreras un grand nombre de messages de soutien que nos militant·e·s leur ont envoyés, et elles ont exprimé leur gratitude pour tous ces actes de solidarité.

« C'était très beau de savoir que nous ne sommes pas seules. Merci à Amnesty d'avoir lutté à nos côtés».

Dannya Bravo, Guerrera por la Amazonía

2 LES NOUVELLES ACTIONS SUIVIES

/ LE DR HUSSAM ABU SAFIYA PALESTINIEN DE GAZA, DÉTENU ILLÉGALEMENT EN ISRAËL

Le 27 décembre 2024, l'armée israélienne a mené un raid contre l'hôpital Kamal Adwan, situé à Mashrou' Beit Lahiya, et a arbitrairement arrêté son directeur, le Dr Hussam Abu Safiya ainsi que d'autres membres du personnel médical et des patients.

Ce raid a mis hors service l'hôpital, dernier grand établissement médical encore en activité dans le gouvernorat du nord de Gaza.

Le Dr Hussam Abu Safiya est incarcéré au centre de Rakefet, une section souterraine située sous le complexe pénitentiaire d'Ayalon, où les détenus, pour la plupart des Palestiniens originaires de la bande de Gaza, sont soumis à des actes de torture systématiques et à des traitements inhumains. Il est en très grand danger, son état de santé étant critique.

⇨ 11 groupes militants se sont emparés de cette Action Suivie pour interpeler les autorités et faire connaitre la situation du Dr Abu Safia.

Photo of Dr Hussam Abu Safiya taken at Kamal Adwan Hospital in Mashrou' Beit Lahiya, in the occupied Gaza Strip in 2024

/ CAN THI THEU, DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉE AU VIETNAM

Can Thi Thêu est une éminente défenseure des droits humains et prisonnière d'opinion, incarcérée depuis cinq ans et soumise à la torture et à des conditions de détention inhumaines.

Arrêtée en 2020, Thêu et ses deux fils ont été condamnés à des peines allant de 8 à 10 ans de prison en vertu de l'article 117 du Code pénal pour opposition à l'Etat de la République socialiste du Viêt Nam. Thêu et sa famille ont commencé à militer contre les expulsions forcées et sont devenus des figures de proue du mouvement pour les droits fonciers.

La militante a fait part à sa famille de graves problèmes de santé qui, sans accès à des soins adéquats, mettent sa vie en danger.

⇨ 8 groupes militants se sont déclarés volontaires pour soutenir cette Action Suivie.

3 LES MILITANTS D'AIF EN ACTION !

/ POUR MANAHEL AL OTAIBI, EMPRISONNÉE EN ARABIE SAOUDITE

• Le 10 mai, la Marseillaise des Femmes a rassemblé près de 4000 participantes pour sa 16ème édition, dont 28 coureuses solidaires de Manahel portant les couleurs d'Amnesty. L'opération signature des lettres s'est déroulée sur deux jours et a permis de récolter de nombreux courriers envoyés aux autorités.

• A Colmar, au Festival de rue 1er et 2 mai, ainsi qu'à la Foire éco-bio d'Alsace du 14 au 17 mai, 63 cartes de soutien à Manahel ont été récoltées. « C'est vraiment encourageant de voir cette belle mobilisation et tous ces messages de solidarité réunis autour de cette action. »

/ POUR NARGES MOHAMMADI, TOUJOURS RETENUE EN IRAN

• A Wissembourg : *« Notre groupe a profité de l'organisation en mai d'un projet Identité(s), Jeunesse et Engagement, pour tenir samedi 2 et mardi 5 mai deux stands où nous avons proposé la lettre adressée au Responsable du pouvoir judiciaire Gholamhossein Mohseni Ejei, ainsi que des cartes à rédiger en soutien à Narges. »* Isabelle.

• A Barcelonnette, les foires aux livres d'été ont permis au groupe local de faire signer plus d'une trentaine de personne sur la situation de Narges Mohammadi. Ces lettres sont envoyées 5 par 5, chaque semaine.

• A l'Assemblée Générale de Toulouse, place du Capitole, les millitant.e.s posent pour demander la libération de Narges.

/ UNE ACTION POUR LES PRISONNIERS EN CHINE

Après une présentation générale de la situation des Droits Humains en Chine par Michel Ginestet, trois éminents intervenants se sont exprimés sur les trois prisonniers :

- Christopher Mung, syndicaliste hongkongais en exil depuis 2011, directeur de l'Observatoire des droits des travailleurs de Hong Kong, a parlé pour Chow Hang-tung.
- Pierre Dagard, responsable du plaidoyer chez Reporters sans Frontières a présenté la situation de Zhang Zhan.
- Jewher Ilham, militante ouïghoure des droits humains, fille de l'économiste Ilham Tohti a plaidé pour la libération de son père et les droits du peuple ouïghour.

/ DES MILITANTS SOUTIENNENT IDRIS KHATTAK

ROMORANTIN

/ DES MILITANTS SOUTIENNENT ZHANG ZHAN

Groupe
HAUTS DE BIEVRE

Groupe
D'ORSAY

/ POUR ILHAM TOHTI

Les groupes ont décidé de participer autant que possible au mois de solidarité en août prochain organisé par Amnesty International UK. Une vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux des groupes et des photos de soutien à Ilham Tohti postées quotidiennement sur Instagram.

EN GRANDE BRETAGNE

A TOULOUSE

/ POUR CHOW HANG-TUNG

- Au Congès national de la CFDT (environ 2000 participants) : Fin juin, AIF était invitée à être présente tout au long de cette semaine à Bordeaux, sur le stand, 220 signatures ont été recueillies.

- Le groupe de Rambouillet, à fabriqué différents pochoirs à l'effigie de Chow.

- Chaque mois, une lettre est adressée à Chow à tour de rôle (groupe après groupe) accompagnée de quelques pages du livre :

« *The Travelling Cat Chronicles* »

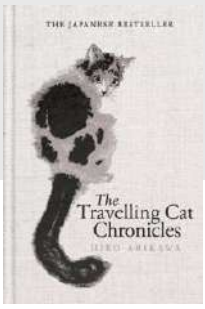

- À Sète, des cartes postales signées par le public sont transmises à Al Taïwan.
- Un envoi groupé de lettres adressées à Paul Lam (Ministre de la justice) est parti du groupe Sud-Isère.
- Les villes de Gap et d'Epernon sont sollicitées pour accorder la citoyenneté d'honneur à Chow.

/ POUR YAHAYA SHARIF AMINU

- Le groupe de Valence était présent sur le stand du Festival de la correspondance à Grignan du 08 au 11 juillet.

  «Nous avons recueilli 89 signatures et 32 cartes ont été remplies. Les groupes de la Région Drôme Ardèche participent annuellement au festival depuis 2015. Nous organisons le samedi 10 octobre un Die In à Valence, également avec les autres groupes de la Région ».

- A Sélestat, Yahaya était présent sur le stand d'Amnesty à l'occasion de la journée des associations le 5 septembre.

  « Nous avons pu faire signer des messages de soutien pour Yahaya Sharif Aminu et évoquer sa situation».

/ POUR ARTIOM KAMARDINE ET YEGOR CHTOVBA

A l'assemblée générale d'AIF

• Dans les festivals d'été, Amnesty était représentée. Ainsi, au festival international de journalisme de Couthures sur Garonne, le groupe d'Agen a recueilli de nombreuses signatures de lettres.

Festival « *Visa pour l'Image* »

• Puis au Festival de photojournalisme *Visa pour l'Image,* avec la présence du groupe de Perpignan.

Au final : signature par le public de 475 lettres à destination des autorités et recueil de signatures sur des messages de soutien collectifs.

• L'ensemble des groupes s'est fortement mobilisé lors des forums d'associations en septembre : des lettres à destination des autorités ont été signées et des messages de soutien envoyés à Artiom et Yegor à la colonie.

OXYMORE Librairie
AMNESTY INTERNATIONAL
Groupe 46 de Perpignan
Soirée de solidarité - lectures - musique
Vendredi 25 septembre à 18h
Pour Artiom Kamardine et Yegor Chtovba
Soirée de solidarité avec interventions des membres d'Amnesty International, groupe 46 de Perpignan, lectures de textes et de poèmes accompagnées au piano par René-Marc Binl et d'autres invité.es. Entrée libre.
Maison des mots (*librairie Oxymore, association Les mots, l'émotion*)
1 rue Arago, Port-Vendres
06 07 900 389

• Le groupe de Perpignan a organisé une *Soirée de solidarité* avec lecture de poésies et musique à la librairie Oxymore à Port-Vendres, le 25 septembre.

• L'Exposition d'art à Aubusson, proposée par le groupe Creuse, met en avant les victoires obtenues.

• A Lyon Croix Rousse, un stand de rue propose des signatures de lettres et de petites cartes qui seront adressées aux deux poètes.

/ POUR LAS GUERRERAS POR LA AMAZONIA

Les militants des groupes qui soutiennent les Guerreras recueillent des signatures lors des marchés, des randonnées, des projections de films.

- L'Antenne jeunes de Rioms, en lien direct avec les Guerreras, leur transmet les dessins et messages des jeunes recueillis dans les lycées.

- Le groupe de Saint Denis a envoyé ce message de soutien.

/ POUR OQBA HASHAD

- Les 8 groupes de soutien à Oqba organisent une action intitulée : *« Des clés pour ouvrir les portes de la prison d'Oqba »*. Chaque groupe doit rassembler des clés qui sont ensuite envoyées à l'Ambassade d'Egypte à Paris.

- Le 19 juin, le groupe Amnesty de Verdun, était invité à *l'Inglorious Festival* organisé par l'ADAPEIM (Association locale qui agit en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel et psychique).

A cette occasion le chanteur Sanseverino a signé l'Action Urgente puis pris la parole en début de concert pour informer les personnes sur la situation d'Oqba et inciter les festivaliers à signer les courriers.

Deux membres de ce groupe ont projeté des photos d'Oqba sur les murs ou trottoirs de la ville lors du Grand Festival de Verdun mi-juillet.

Objectif : sensibiliser les gens sur la situation de ce jeune homme de 29 ans en prison depuis ses 22 ans.

/ POUR CHAIMA ISSA

Les participants de l'Assemblée Générale à Toulouse demandent sa libération

4 NOTRE COMMISSION « AGIR POUR LES PERSONNES »

- UNE EXPÉRIENCE DE DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Nous partageons, sous la forme d'une bande dessinée humoristique, la mésaventure survenue à deux militantes qui défendent la cause d'Ahmed Mansoor et voulaient déposer symboliquement des clefs à l'ambassade des Emirats Arabes Unis afin de demander la libération du poète :

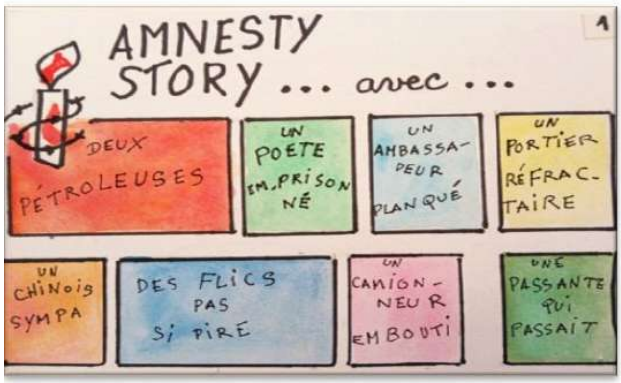

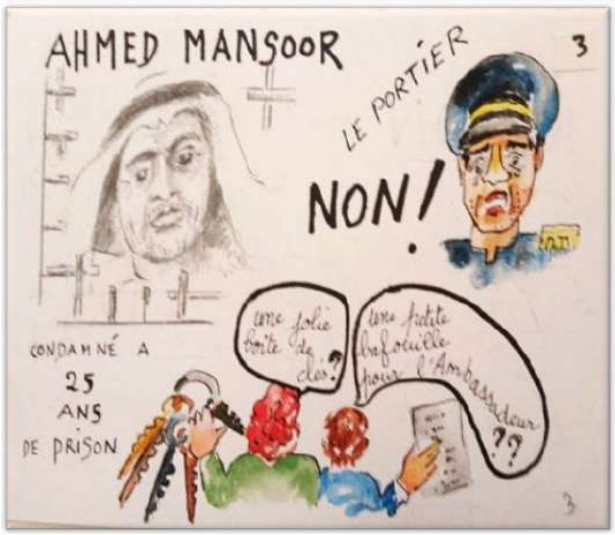

Le pochoir utilisé avec une bombe de craie pour laisser sur le trottoir la trace de la demande de liberté d'Ahmed Mansour...

- Un rappel à ce propos :

Pour des tags faits à la craie - même si la craie s'efface - les risques de poursuites existent.

Sur la qualification de «*délit*» : La destruction, dégradation ou détérioration qui n'occasionne qu'un dommage léger (Art. R635-1 du Code pénal) c'est à dire lorsque le bien ayant fait l'objet de cette détérioration n'a pas été atteint et détérioré dans sa substance-même (pas irréversible et temporaire). L'opération de retour à l'état de fonctionnement est à prendre en compte (ex : pas de dégradation si les inscriptions sur le mur ou trottoirs sont facilement lavables).

Sur la peine encourue : La destruction, dégradation ou dégradation n'entraînant qu'un dommage léger (ex : tags) : 3 750€ d'amende et travaux d'intérêt généraux ou pour les autres types de dégradations légères : 1 500€ maximum (3 000€ en cas de récidive) (Art. R635-1 du Code pénal).

⇨ AIF ne recommande pas aux militants de se lancer dans ce type d'opération dans la période complexe et répressive pour les mouvements citoyens et les défenseurs des droits humains que nous traversons en ce moment.

- LES RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION « AGIR POUR LES PERSONNES »

- A l'Assemblée Générale de Toulouse, nous avons tenu un stand, très fréquenté, avec les nombreuses affiches demandant la libération de personnes emprisonnées. Des nouveaux groupes ont demandé à prendre en charge une Action Suivie.

Avec Mickaël du Cercle d'Action Streaming qui a mené une action en faveur des Guerreras.

- A Paris, au siège d'AIF, le 7 octobre, la réunion du service TPAP et de la commission a accueilli deux intervenants du Secrétariat International : Sauro Scarpelli, Directeur du service Individuals at Risk (IAR) et Laith Abu Zeyad Campaigner IAR région Europe. Ils ont abordé la stratégie d'Amnesty pour les personnes en danger et la défense des personnes en Europe.

Edouard Penide du Service Engagement d'AIF a présenté les nouveaux parcours d'engagements de la section française.

- Sur le site d'AIF, les derniers bulletins de la Commission sont maintenant accessibles. Le chemin pour y accéder est assez « tortueux », le voici donc en détail :

Accueil > Agir avec nous > Devenir bénévole > Pour en savoir plus sur ces équipes bénévoles > Découvrir les commissions thématiques et les régions mondiales du Pôle Action > Commission Agir pour les personnes.

APPEL AUX VOLONTAIRES

Plusieurs groupes de militants sont en attente d'une Action Suivie et de nombreuses personnes soutenues par Amnesty sont à défendre.

Nous aimerions pouvoir créer plus de nouvelles Actions Suivies. Actuellement, nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes des structures locales car nous manquons de **référents coordinateurs** et **animateurs bénévoles** pour piloter une Action Suivie. Si vous désirez vous engager concrètement pour une personne en danger, contactez-nous à l'adresse agirpourlespersonnes@amnesty.fr . Nous répondrons à toutes vos interrogations.

A bientôt !

DES FEMMES ET DES HOMMES RÉSISTENT PARTOUT DANS LE MONDE, ILS ONT BESOIN DE NOTRE SOUTIEN.

Confidentialité des données : Conformément à la loi française (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez, en vous adressant au Siège d'Amnesty International, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter de notre équipe, vous pouvez vous désinscrire en répondant *« non »* à cet e-mail.
Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité : https://www.amnesty.fr/politique-de-confidentialite